

Thomassen, Wilhelmina (Pays-Bas)

[Original: anglais]

Note verbale

Le Ministère des affaires étrangères présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à sa note ICC-ASP/7/S/19 du 15 avril 2008, a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement néerlandais a décidé de proposer la candidature de Mme Wilhelmina Thomassen, actuellement juge de la Cour suprême des Pays-Bas, aux élections des juges de la Cour pénale internationale qui auront lieu à la première reprise de la septième session de l'Assemblée, qui doit se tenir à New York du 19 au 23 janvier 2009.

La candidature de Mme Thomassen est présentée au titre du paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, c'est-à-dire conformément à la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci.

La candidature de Mme Thomassen est présentée pour inclusion sur la liste A, qui contient les noms des candidats possédant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

Le document détaillé établi conformément au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le curriculum vitae de Mme Thomassen sont joints à la présente note.

...
